



## Procès-Verbal de la séance du 19 Mars 2024

L'an 2024 et le 19 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, MAIRE.

**Présents** : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. GARCIA MORA Juan Carlos, M. ROBERT Daniel, M. DESHAYES Ludovic, Mme VAVASSEUR Sophie, Mme BARROSO Corinne, M. LAIGNIER Frédéric, Mme POULAIN Josée, Mme LEGER Elodie, Mme LOLLIVIER Céline, M. LACOUR Aurélien, M. BORGET Nicolas, Mme MANCEAU Isabelle

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. BOUCHER Christian à Mme MURE RAVAUD Anne Marie, Mme LETHUILLIER-POTOT Clarisse à M. LETHUILLIER Michel

### **Nombre de membres**

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 17
- Procurations : 2
- Votants : 19

**Date de la convocation** : 12/03/2024

**Date d'affichage** : 12/03/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BORGET Nicolas

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur BOUCHER arrivera un peu plus tard étant pris par le conseil d'école de la maternelle, d'où son pouvoir à Mme MURE-RAVAUD Anne-Marie si besoin d'un vote durant son absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

Il informe que ce Conseil est en premier lieu dû à la nécessité de se mettre en conformité avec la CAF.

Il demande à l'ensemble du Conseil l'autorisation d'ajouter une délibération concernant le renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours pour la prochaine rentrée scolaire 2024-2025. Cette décision doit être prise par la commune en accord avec les parents élus, les enseignants.

L'ensemble du Conseil accepte l'ajout de cette délibération.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. FINANCES**

- 1.1. Situation financière
- 1.2. Tarifs restauration scolaire 2023/2024 - Complément - 2024/03/19-001
- 1.3. Acquisition d'un véhicule en remplacement du Piaggio - 2024/03/19-002

### **2. ADMINISTRATIF**

- 2.1. Créations de postes - 2024/03/19-003
- 2.2. Modification du règlement technique du SIE ELY - Approbation - 2024/03/19-004
- 2.3. Organisation de la semaine scolaire – Rentrée 2024 – 2024/03/19-005

### **3. TRAVAUX**

- 3.1. Plantations des allées du Cimetière
- 3.2. Protection du Pont des Osmeaux

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

---

### **1. FINANCES**

#### 1.1. Situation financière

Monsieur le Maire commente la situation financière du budget réalisé en 2023. Il fait remarquer que la commune a réussi à reconstituer les résultats des années 2018/2019. Lorsque le COVID est arrivé les résultats avaient baissés, mais cette année l'excédent est remonté à 347977 €, c'est ce qui nous permet d'investir sans avoir recourt à l'emprunt, malgré la baisse de la dotation de l'Etat.

Il présente les pages « Budget » qui seront éditées dans le Bulletin municipal 2024. Un conseiller demande s'il est vraiment utile de mettre autant de détails (oui, pour la transparence). Il indique qu'en 2024, la commune aura à nouveau une revalorisation des bases locatives de 3,9%. Lors de la commission des impôts, M. DUCASSE nous a expliqué comment était calculé la valeur locative. Il fera un condensé de toutes ces informations car cela est très intéressant.

#### 1.2. **TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2023/2024 - COMPLEMENT**

*réf : 2024/03/19-001*

Afin d'être en conformité avec les prescriptions de la CAF d'Eure et Loir, il nous est demandé de préciser le montant attribué à la part d'animation de la pause méridienne dans les tarifs de la restauration scolaire.

Nous précisons donc que dans les prix de vente des repas sont inclus **0,30** centimes d'euros pour l'animation de la pause méridienne.

Pour rappel, les tarifs de l'année scolaire 2023/2024 votés lors de la séance du 05/07/2023 sont :

- **Tarif d'un repas régulier : 4,30 € dont 0,30€** pour l'animation de la pause méridienne
- **Tarif repas (PAI justifié) : 1,20 € dont 0,30€** pour l'animation de la pause méridienne
- **Tarif repas occasionnel commune : 6,10 € dont 0,30€** pour l'animation de la pause méridienne
- **Tarif hors commune : 8,20 € dont 0,30€** pour l'animation de la pause méridienne

Ce complément d'information apporté à la délibération n° 2023/07/05-001 "Tarifs de la restauration scolaire 2023/2024" du 05/07/2023, est adopté à l'unanimité.

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

### 1.3. **ACQUISITION D'UN VEHICULE EN REMPLACEMENT DU PIAGGIO**

réf : 2024/03/19-002

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de remplacer le Piaggio immatriculé AM-880-LX (Date de 1ère mise en circulation 26/02/2010) d'un kilométrage au 31/01/2024 de 33 962 km. D'importantes réparations seraient à effectuer pour le remettre en état.

Monsieur le Maire propose donc de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule, neuf, de même type que le Piaggio car ses dimensions compactes sont idéales pour se déplacer en milieu urbain. Malheureusement très peu de concessionnaires vendent cette marque de camion.

Monsieur le Maire a réussi à contacter un garage, dans la région parisienne qui fournit ce véhicule. Un commercial s'est donc déplacé, en mairie, afin de présenter les nouveaux modèles PIAGGIO, en présence des agents des services techniques et de quelques conseillers.

Il présente les devis reçus à la suite de cette présentation :

- Porteur GLADIATOR EVO-EURO 6 équipé d'un tribenne, essence SP95 au prix de 24 943,80€ HT
- Porteur DFSK EC 31 version tribenne électrique, au prix de 41 962,05€ HT

Un autre prestataire, Entreprise GUILLERY MOTOCULTURE propose un véhicule utilitaire électrique de marque ISEKI. Ce commercial a la possibilité de venir nous présenter ce modèle afin que l'on puisse l'essayer. Le budget pour ce véhicule est d'environ 40 000,00€ HT.

Après délibération, le conseil municipal **adopte à l'unanimité**, le principe d'acquisition d'un véhicule en remplacement du PIAGGIO actuel **et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire les démarches d'acquisition de ce véhicule.**

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

## 2. **ADMINISTRATIF**

### 2.1. **CRÉATIONS DE POSTES**

réf : 2024/03/19-003

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu que dans le cadre de leurs carrières, il convient de proposer des avancements de grade à certains agents, et donc de créer les emplois correspondants.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité/à la majorité :

- **DECIDE** la création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal 1ère classe à compter du 20/03/2024 à raison de 35 heures par semaine pour exercer les fonctions d'adjoint administratif (service comptabilité).
- **DECIDE** la création d'un poste permanent d'adjoint technique principal 2ème classe à compter du 01/07/2024 à raison de 35 heures par semaine pour exercer les fonctions d'adjoint technique (service espaces verts).

- **DECIDE** la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation principal 1ère classe à compter du 20/03/2024 à raison de 35 heures par semaine pour exercer les fonctions d'adjoint d'animation (ACM).
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

***A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)***

## **2.2. MODIFICATION DU REGLEMENT TECHNIQUE DU SIE ELY - APPROBATION**

*réf : 2024/03/19-004*

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M57,

Vu l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le versement du fonds de concours,

Vu la délibération DEL/2024/010 du comité syndical du SIE-ELY en date du 5 mars 2024 approuvant la modification du règlement technique et notamment l'article 12 qui précise les conditions d'octroi du fonds de concours et ouvre la possibilité d'une dotation supplémentaire annuelle,

Vu le règlement technique modifié et annexé à la présente délibération,

Considérant que les collectivités membres du SIE-ELY doivent se prononcer sur ce règlement modifié, dans un délai de trois mois à compter de la notification du Syndicat,

Considérant la notification du SIE-ELY, en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le règlement technique du SIE-ELY en date du 05 mars 2024.

***A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)***

## **2.3. ORGANISATION SEMAINE SCOLAIRE - RENTREE 2024**

Monsieur BOUCHER rappelle aux membres du Conseil municipal la décision prise par la commune le 02/06/2017 (délibération n°D.2017/06/02-19) et le renouvellement lors de la séance du 09/04/2021 (délibération n° 2021/04/009-014), en accord avec les parents élus, les enseignants, la Commission Scolaire, de revenir à l'organisation du temps scolaire à 4 jours, soit : Lundi - Mardi - Jeudi et Vendredi.

Vu la décision prise par le Conseil d'école "Maternelle" en date du 19 mars 2024 demandant le maintien de la semaine de 4 jours,

Vu la décision prise par le Conseil d'école "Elémentaire" en date du 14 mars 2024 demandant le maintien de la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal en date du 19 mars 2024, après en avoir délibéré, demande le renouvellement de la dérogation pour 3 ans pour les écoles maternelle et élémentaire de CHERISY, à compter de la rentrée 2024.

***A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)***

### **3. TRAVAUX**

Dans le cadre des crédits existants, reportés, nous avons refait l'allée du cimetière en replantant des arbustes, ce qui donne un résultat très satisfaisant ; des poteaux à côté du pont des Osmeaux ont été posés.

Avec la commission des « Finances » nous étudierons ce qui pourra être fait en 2024.

Squash : Nous avons obtenu 30 000€ de subvention supplémentaire de la part du Département. Cette somme pourrait être utilisée pour la zone d'échauffement.

Tous les dossiers d'accessibilité sont transmis à l'Agglo, ils n'ont plus qu'à instruire. Une étude de sol va bientôt être programmée au stade.

René-Jean MOREAU-PAGANELLI signale qu'il a demandé plusieurs devis concernant les divers travaux principalement ceux à réaliser au squash : les tribunes, l'escalier de secours, ...

Bruno LOQUET informe qu'une réunion a eu lieu en mairie avec la commission « Urbanisme » en présence de M. ODIN de la pépinière POUILLAIN et des agents communaux, pour le fleurissement de la commune. Un tour de la commune a été effectué afin de présenter toutes les jardinières présentes. Il nous a fait un exposé sur les plantes que l'on pouvait mettre pour le réchauffement climatique. Un rapport a été envoyé à M. ODIN qui nous retournera des propositions très prochainement. Monsieur BOUCHER remarque qu'il n'y a pas que des fleurs à programmer, mais également des arbustes ou autres dans les massifs.

Monsieur le Maire indique qu'il y a un problème dans un chemin à Raville, suite aux nombreuses pluies, rue du Pressoir de Raville. Une réflexion a été menée pour mettre des barrières en bois afin d'éviter que les véhicules ou motos ne puissent plus passer car cela entraîne des dégradations et des nuisances très importantes. Pour rappel l'accès du chemin est privé (2 propriétaires). Il semblerait que des nouveaux propriétaires empruntent ce chemin avec un véhicule de type 4x4. Une autre possibilité : réempierre le chemin, pour une maison. Cela semble trop coûteux et est-ce que cela va durer dans le temps ?

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle qu'un point a été ajourné : celui du SICSPAD. Ce syndicat est dissous. Il rappelle que sur la feuille d'impôt foncier, il y avait 2 colonnes ; la 1<sup>ère</sup> pour la fiscalité foncière commune de CHERISY et la 2<sup>ème</sup> sur les syndicats donc le SICSPAD. Cette 2<sup>ème</sup> colonne va être supprimée et transférée sur le foncier bâti de la commune. C'est toujours le contribuable qui paie. Il paiera la même somme avec une taxe foncière majorée. Comme la compétence de l'incendie est reprise par l'Agglomération, cette dernière reprend cette part là sur les attributions de compensations que la commune touche. Ce qui représente environ 44 000 euros de moins. Toutes les communes ne sont pas d'accord car aucune n'était sur les mêmes bases. Les communes qui ne faisaient pas partie du SICSPAD, payaient directement au SDIS. 13 communes avaient financé le centre de secours, il y a environ 30 ou 40 ans. Le terrain abritant la caserne est situé sur 2 communes : Sainte-Gemme-Moronval et Dreux.

Anne-Marie MURE-RAVAUD nous informe d'une rencontre qui a eu lieu au Chemin de la Ferme avec M. BARBIER (élu 5<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la Valorisation et collecte des Déchets de l'Agglo) et Mme ROQUET (Directrice de la Valorisation et collecte des Déchets de l'Agglo) pour le problème de ramassage des verres. Les riverains étant dans l'impossibilité d'apporter leurs poubelles sur la place, où les camions du Moulins des Osmeaux stationnement et manœuvrent, il nous a été accordé une dérogation exceptionnelle de 2 ans. Un petit camion sera utilisé pour les ordures ménagères mais également le ramassage des verres. Il est à noter que cela ne sera peut-être pas le même jour.

Pour les biodéchets la commune ne sera concernée qu'en 2025, mais rien n'empêche aux personnes de commencer à utiliser un composteur. Toute personne se présentant à une réunion organisée dans une commune voisine en ayant un justificatif de domicile, pourra repartir avec son composteur.

Bruno LOQUET a remarqué une cinquantaine de pneus dans le chemin de la Noé.

Madame MURE-RAVAUD indique qu'il existe 2 problèmes : le ramassage et le coût. Elle a contacté SITREVA qui accepte une quantité très limitée (10 maximum cette semaine) et prend environ 6 à 10 points sur notre carte de déchèterie. De plus on nous demande si les pneus

sont neufs, pas abîmés, dégantés... Lors d'une commission « Déchets », M. BARBIER a indiqué que l'Agglo devrait aider les communes pour le coût des déchets sauvages. Il existait auparavant la société ALIAPUR mais celle-ci n'existe plus. Il semblerait qu'EUROMASTER récupérerait les pneus.

Monsieur le Maire évoque le PLH (Plan Local de l'Habitat) mis en place jusqu'en 2023 et qui va être reconduit. Une réunion a eu lieu à Luray. Le règlement autorisait notre commune de construire 12 maisons par an. Il va revoir cela car nous faisons partie du périmètre urbain Dreux/Vernouillet/Luray/Cherisy au niveau zonage. Au final nous n'avons fait que 4 logements neufs par an, à cause de la loi ZAN.

Le Crédit agricole souhaite s'agrandir. La commune avait proposé de vendre une partie de terrain pour un tarif avantageux car la commune souhaite que le Crédit agricole reste dans la commune.

Monsieur le Maire souhaite que la commission « Urbanisme » se réunisse pour évoquer le projet « Bédard ».

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour que l'on sollicite le Cabinet Delage et Collioux pour effectuer l'étude énergétique de l'école maternelle. Accordé à l'unanimité.

René-Jean MOREAU-PAGANELLI indique que la place aux Osmeaux est réparée. Les travaux ont été effectués par la société TP28.

Concernant le moulin des Osmeaux, le propriétaire n'a toujours pas fixé le RDV avec le notaire pour l'échange de parcelle.

Bruno LOQUET rappelle qu'une matinée « Nettoyons la nature » est prévue le Dimanche 7 avril, RDV devant la mairie à 9h30. Le dépôt des déchets se fera à Mézières-en-Drouais sur le parking du CND à 11h30.

Une formation internet a été organisée par Monsieur Borget et notre prestataire. Plusieurs lacunes ont été résolues. Il demande à l'assemblée de regarder dans le site s'il y a des informations à modifier ou à changer.

Il informe que plusieurs administrés s'inquiètent pour leur facturation de l'assainissement, car ceux qui paient par prélèvement n'ont toujours pas de nouvelles quant aux versements qu'ils ont fait avec le prestataire SUEZ puis sans nouvelles du nouveau AQUAD. La commune n'a pas plus de renseignement à ce sujet.

Le vannage du Petit Cherisy : va-t-il être enlevé ? Monsieur le Maire précise que la mairie a reçu un arrêté préfectoral pour donner l'autorisation au SBRV4R de rentrer dans les propriétés afin d'effectuer des études.

Florence DELISLE informe qu'il est maintenant possible de faire des pré-inscriptions aux divers ateliers communaux sur le site de la commune. Elle va programmer une commission pour travailler sur le Troc plantes prévu le 25 mai. Tout le conseil sera convié à cette réunion. Elle propose le Mardi 9 avril à 19h en mairie.

Bruno LOQUET informe qu'un calendrier indiquant toutes les dates des manifestations de CHERISY a été mis dans le site. Vous pouvez le trouver « En un clic » sur l'onglet « Animations 2024 », un PDF fera apparaître le calendrier.

Juan-Carlos GARCIA-MORA informe qu'il a installé des filets de protection sur les bornes à incendie pour éviter des risques de projections qui auraient pu blesser les gens.

Daniel ROBERT demande une réunion de commission « Travaux » pour évoquer le futur projet de la création d'une liaison piétonne entre le rond-point du stade et la ligne de chemin de fer. Monsieur le Maire indique qu'il attend le relevé du géomètre afin de savoir si nous empiétons sur les propriétés privées. Dans le projet il est prévu de mettre des poteaux tout le long de la voie, avec accès règlementaires pour les champs.

On parle des JO dans le canton d'Anet. Cela concerne les enfants mais également les adultes. La commune est-elle concernée ? Christian BOUCHER répond que le Conseil Municipal des Jeunes participe avec une course de caisse à savon, et réflexion est menée pour des activités sportives au niveau de l'Handisport ou du squash.

Quand la mare de Raville sera vidée ?

Plusieurs personnes ont signalé qu'il y avait beaucoup de poissons. Afin d'effectuer le nettoyage de la mare (évacuation de la vase présente), l'eau devra être évacuée dans les eaux pluviales et les poissons dans des baquets.

Frédéric LAIGNIER informe qu'une réunion du CMJ a eu lieu le 05/03/2024. Plusieurs sujets ont été évoqués, tels que : dans le cadre des olympiades, le CMJ va participer à une course de caisses à savon, qui se déroulera à Berchères-sur-Vesgre, le 8 juin ; pour participer à cette course il faut financer l'achat du châssis, les membres du CMJ proposent de réaliser des cookies et de les vendre lors de la cérémonie du 8 mai ou/et à la sortie des écoles. La course cycliste prévue le 6 juillet avec le rallye vélo le matin. Le CMJ participera également au Troc plantes du 25 mai.

Nicolas BORGET informe que le bulletin est bientôt fini. Tous les supports habituels sont alimentés régulièrement. Concernant Panneau Pocket, Monsieur le Maire indique qu'il est surtout utilisé pour mettre les informations d'urgence, principalement les informations d'alertes communiquées par la préfecture et officielles de la commune. Plusieurs personnes ont téléchargé l'application et la consulte.

Isabelle MANCEAU lance une invitation à l'ensemble du Conseil, aux 10 ans de la Caravane des Poètes le Samedi suivant à 19h à l'Espace Hugo. Spectacle avec plusieurs intervenants, présenté par Marie POUMARAT qui habite à Fermaincourt. Julie AUTISSIER présente un cabaret tout public qui dure environ 45 minutes, c'est de la poésie chantée. Gratuit. Spectacle diffusé sur tout le territoire. C'est un RDV annuel.

Séance levée à: 21:15